

Le salaire de l'apprenti

Si vous souhaitez réaliser un **contrat d'apprentissage** ou que vous vous trouvez déjà en apprentissage, il faut savoir que la **rémunération** est différente en fonction de votre âge mais également de votre année d'études. De plus Le **salaire de l'apprenti** est exonéré de charges sociales ce qui signifie que le salaire brut est le même que le salaire net. À partir du 1er janvier 2019, vous pouvez désormais signer un contrat d'apprentissage jusqu'à 29 ans.

Voici la grille de salaire apprenti calculée à partir du SMIC mensuel = 1 521,22 €

	- de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans
1ÈRE ANNÉE	410,7 € (27% SMIC)	654,1 € (43% SMIC)	806,2 € (53% SMIC)
2ÈME ANNÉE	593,3 € (39% SMIC)	775,8 € (51% SMIC)	927,9 € (61% SMIC)

Bien évidemment, il faut toujours ramener ce **taux en fonction du nombre d'heures** que vous effectuez. En ce qui concerne les heures supplémentaires, les modalités de rémunération sont les mêmes que celles appliquées aux salariés de l'entreprise.

De 26 à 30 ans la rémunération est égale à 100% du SMIC

NB : ne s'applique pas au contrat d'apprentissage du Secteur Public

Le coût pour l'entreprise

18 – 20 ans	1 ^{ère} ANNÉE		2 ^{ème} ANNÉE	
	Salaire brut annuel	7849	Salaire brut annuel	9310
	Charges patronales	3261	Charges patronales	3868
	11 110 € (925 €/mois)		13 178 € (1098 €/mois)	
	Réduction générale	-3140	Réduction générale	-3724
	Prime	-4125	Prime	-2000
	-7 265 €		-5 724 €	
	COUT ANNUEL RESTANT		COUT ANNUEL RESTANT	
3 845 €		7 454 €		
320 €/mois		621 €/mois		
21 – 25 ans	1 ^{ère} ANNÉE		2 ^{ème} ANNÉE	
	Salaire brut annuel	9675	Salaire brut annuel	11135
	Charges patronales	4020	Charges patronales	4626
	13695 (1141 €/mois)		15761 (1313 €/mois)	
	Réduction générale	-3870	Réduction générale	-4454
	Prime	-4125	Prime	-2000
	-7 995 €		-6 454 €	
	COUT ANNUEL RESTANT		COUT ANNUEL RESTANT	
5 700 €		9 307 €		
475 €/mois		776 €/mois		
25 – 30 ans	1 ^{ère} ANNÉE		2 ^{ème} ANNÉE	
	Salaire brut annuel	9675	Salaire brut annuel	11135
	Charges patronales	4020	Charges patronales	4626
	13695 (1141 €/mois)		15761 (1313 €/mois)	
	Réduction générale	-3870	Réduction générale	-4454
	Prime	-4125	Prime	-2000
	-7 995 €		-6 454 €	
	COUT ANNUEL RESTANT		COUT ANNUEL RESTANT	
5 700 €		9 307 €		
475 €/mois		776 €/mois		

Conditions financières relatives au statut d'apprenti(e) du secteur privé au 1^{er} janvier 2019

Ce qu'il faut retenir

Base 151.67 h /mois

Montant du SMIC horaire 10.03 € soit 1 521.22 €/mois

Lorsque le mode de calcul conventionnel est plus favorable à l'apprenti, c'est celui-ci qui prévaut.

Changement de tranche de rémunération le mois suivant la date d'anniversaire de l'apprenti.

Les aides pour l'employeur *

- Réduction générale des charges patronales
Article. L241-13 Code de la Sécurité Sociale et Décret n°2018-1356 du 28/12/2018
- Aide unique
Elle concerne les entreprises de – de 250 salariés pour les formations de niveau IV et V
Décret n°2018-1348 du 28/12/2018
Cette aide vous est versée par l'Agence de services et de paiement (ASP) chaque mois sous réserve d'envoi de la DSN.

Toutes les infos utiles sur

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/se-former-en-alternance/l-apprentissage-160/embaucher-un-apprenti>
<https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/beneficiaire-dune-exoneration/exonerations-generales/la-reduction-generale.html/>



**Pour toute information
appelez notre équipe
au 04 96 11 56 40**

